

The Last Great Ape Organization – LAGA

Rapport d'activités - juillet 2025



Sommaire

- **Deux trafiquants ont été arrêtés en possession de 81 kg d'écailles de pangolin géant à Tibati, dans la région d'Adamaoua.**
- **Le chef du département juridique a tenu une réunion avec des responsables du ministère des Forêts et de la Faune afin d'évaluer les dommages-intérêts dans les cas de saisie de chimpanzés vivants.**

Généralités

Ce mois a été marqué par l'arrestation de **deux trafiquants en possession de 81 kg d'écailles de pangolin géant.**

Deux trafiquants arrêtés avec plus de 81 kg d'écailles de pangolin géant. Cette saisie représente le massacre d'au moins 35 individus de cette espèce rare et en déclin. Les trafiquants, qui faisaient partie d'un réseau plus vaste, étaient impliqués dans le commerce illégal d'écailles de pangolin et d'ivoire, entre autres produits issus d'espèces sauvages. Ils opéraient dans de vastes régions du pays, notamment dans les grands centres urbains comme Yaoundé et Douala, ainsi que dans certaines parties du nord du Cameroun.

Le chef du département juridique a tenu une réunion avec des responsables du ministère des Forêts et de la Faune afin d'évaluer les dommages-intérêts dans les cas de saisie de chimpanzés vivants.

L'équipe juridique a tenu des réunions avec plusieurs magistrats du parquet afin de suivre les affaires en cours dans leurs différentes juridictions.

Enquêtes

- **13 missions d'enquête** ont été menées dans **6 des 10 régions** du Cameroun, notamment dans l'Est, le Centre, le Littoral, l'Ouest, l'Adamaoua et le Sud.
- Une enquête approfondie menée à Tibati a permis l'arrestation de deux trafiquants et la saisie de 81 kg d'écailles de pangolin géant.

Tableau des enquêtes

Missions d'enquête	Régions	Nombre d'opérations	Nombre de trafiquants arrêtés
13	6	1	2

Opération

Une opération menée ce mois avec le MINFOF a permis **d'arrêter deux trafiquants**.

03/07/2025 – 2 trafiquants arrêtés avec 81 kg d'écaillés de pangolin géant à Tibati, dans la région de l'Adamaoua. Cette saisie représente le massacre d'au moins 35 individus de cette espèce rare et en déclin. Les trafiquants, qui faisaient partie d'un réseau plus vaste, étaient impliqués dans le commerce illégal d'écaillés de pangolin et d'ivoire, entre autres produits issus d'espèces sauvages. Ils opéraient dans de vastes régions du pays, notamment dans les grands centres urbains comme Yaoundé et Douala, ainsi que dans certaines parties du nord Cameroun. Ils étaient très prudents et avaient une longue expérience du trafic dans cette région, qui est la porte d'entrée vers le nord du pays et vers le Nigeria. Les trafiquants empruntent fréquemment cette route pour exporter des marchandises de contrebande vers le nord du Nigeria.

Tableau des opérations

<i>Nombre d'opérations</i>	<i>Régions</i>	<i>Nombre de trafiquants arrestations</i>	<i>Produits saisis</i>
1	1	2	81 kg d'écaillés de pangolin

Département Juridique:

- Le département juridique de LAGA a mené **4 missions** hors de Yaoundé - Région du Centre : 1 à Djoum (Sud), 2 à Ntui (Centre) et 1 à Tibati (Adamaoua).
- **13 trafiquants** ont été **incarcérés ce mois** : deux dans l'Adamaoua, deux dans le Centre, trois dans le Littoral et six dans l'Ouest.
- **30 affaires** ont été suivies par le département juridique au cours de ce mois.

- **11 affaires** ont été inscrites au rôle de différentes juridictions.
- **02 trafiquants** ont été condamnés.
- **Décision de justice** : une décision de justice a été rendue.
- **10/07/2025** : Le Tribunal de Première Instance de Ntui a déclaré le prévenu **TAGUE TCHOUNKEU David non coupable et l'a relaxé**. En revanche, le tribunal a déclaré **coupables** les prévenus **MBONO Cyrille et BESSALA EMANA Gilbert et les a condamnés à une peine d'un an avec sursis pendant trois ans. Ils ont également été condamnés à payer chacun une amende de 67 800 FCFA et conjointement 1 000 000 FCFA à titre de dommages-intérêts.**
 - Ils avaient été arrêtés à Ntui le 14/09/2023 pour détention illégale de 91 kg d'écailles de pangolin.

Tableau du département juridique

<i>Nombre de missions (hors région Centre)</i>	<i>Nombre de jugements rendus</i>	<i>Nombre de trafiquants condamnés à une peine de prison</i>	<i>Durée de la peine d'emprisonnement (en mois)</i>	<i>Nombre de trafiquants sanctionnés (sans peine d'emprisonnement)</i>	<i>Nombre d'appels interjetés</i>	<i>Nombre de procès devant les juridictions</i>
7	1	0	0	2	0	30

Médias

- **31** contenus médiatiques ont été produits et diffusés dans les médias, dont : 12 flashes d'information à la radio (8 en français et 4 en anglais), 11 publications sur Internet (9 en français et 2 en anglais) et 8 articles dans la presse écrite (4 en français et 4 en anglais).
- Au total, 21 articles ont été produits en français et 10 en anglais, soit 67,7 % en français et 32,3 % en anglais.
- Personne interviewée : directeur adjoint de LAGA
- Les sujets abordés portaient sur l'application de la législation relative aux espèces sauvages, notamment : le procès de 3 trafiquants arrêtés avec 91 kg d'écailles de pangolin à Ntui et l'arrestation de 2 trafiquants avec 2 sacs de pangolins géants à Tibati.

Tableau des médias

<i>Nombre d'articles</i>	Télévision	Radio	Journaux	Internet
31	0	12	8	11

Relations extérieures et politique

- Le directeur adjoint a tenu une réunion avec un responsable de Animal Welfare Institute, basé aux États-Unis, afin de discuter de l'application de la législation sur les espèces sauvages et de renforcer la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux animaux sauvages.
- Le chef du département juridique a rencontré des responsables de la faune sauvage afin d'évaluer les dommages-intérêts liés à la saisie de chimpanzés vivants. Cette réunion fait directement suite à l'atelier auquel il a participé à Cochin, en Inde, qui portait sur l'évaluation des dommages environnementaux.
- Il a rencontré des responsables du ministère des Forêts et de la Faune afin d'évaluer les intérêts civils liées à la saisie de chimpanzés vivants.
- Il a rencontré le procureur de Tibati afin de discuter des stratégies juridiques à adopter après l'opération de saisie des écailles de pangolin.
- Deux conseillers juridiques ont rencontré le procureur de Ntui afin de discuter des stratégies juridiques à adopter relativement à des affaires en cours devant les tribunaux.
- Un conseiller juridique a rencontré le procureur de Djoum afin de discuter des stratégies juridiques à adopter dans une affaire en instance devant le tribunal.

Management

- Les rapports semestriels ont été finalisés et publiés sur le site web.
- L'accueil et la formation/le mentorat d'un nouveau super volontaire pour le poste de coordinateur se sont poursuivis à Yaoundé.

Finances

En cours de préparation et seront disponibles dès que possible sur le site web de LAGA www.laga-enforcement.org .

Lien du mois

Le site d'information camerounais Cameroon Fact Finder a publié ce mois un article sur l'arrestation de deux trafiquants en possession de deux sacs d'écailles de pangolin à Tibati. Ils ont été arrêtés près d'une gare routière alors qu'ils tentaient de vendre les écailles de pangolin... [Cliquez sur le lien ci-dessous pour lire l'article complet :](https://cameroonfactfinder.com/pangolin-trafficking-suspects-arrested-with-90-kg-of-scales-from-about-35-pangolins/)

<https://cameroonfactfinder.com/pangolin-trafficking-suspects-arrested-with-90-kg-of-scales-from-about-35-pangolins/>

Le mois-ci en images



Deux trafiquants d'écailles de pangolin arrêtés à Tibati, dans la région d'Adamaoua, porte d'entrée vers le nord et le Nigeria

